



# RÉSIDENCE *LE FAUBOURG*

1 rue du Faubourg Saint Antoine

51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. : 03 26 65 06 26



Courriel : [residence-faubourg@crous-reims.fr](mailto:residence-faubourg@crous-reims.fr)

## NOTE D'INFORMATION AUX RESIDENTS

**LE SECRETARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI**

**DE 10H30 A 12H30 ET DE 13H00 A 18H00**

### **V**otre arrivée

**Etat des lieux :** Le formulaire est à rendre sous 8 jours après votre arrivée

**Badge d'accès à la résidence :** Il vous est remis lors de votre arrivée. Votre trousseau de clés est personnel et vous sera facturé en cas de perte et/ou de dégradation.

**Demande Allocation logement. :** Le dossier est à remplir sur internet sur le site de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) le mois de votre arrivée. Vous devez imprimer le récapitulatif de votre demande en ligne et le déposer au secrétariat qui se chargera d'envoyer la totalité des documents.

### **T**out au long de l'année

#### Modalités de paiement du loyer :

- Date limite de paiement : le 10 du mois en cours
- Moyens de paiement :
  - en ligne : sur le site internet du CROUS de Reims : [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)
  - par chèque bancaire libellé à l'ordre du « régisseur des recettes de la résidence LE FAUBOURG (au verso indiquez : vos Nom, prénom et numéro de logement) ou en espèces à la Maison de l'étudiant située 13 rue Saint Dominique – 51000 Châlons-en-Champagne.

#### Services :



Ascenseur



Accessibilité



Internet



Laverie



Parking



WIFI Eduroam



Les ordures ménagères sont à déposer aux emplacements prévus à cet effet (tri sélectif)

## **V**otre logement



**non-fumeur**

Tous nos logements en résidence sont meublés (lit avec matelas, bureau, chaises, rangements) et disposent d'une connexion WIFI.

### **Appartements (Studios, T1bis)**

- De 18m<sup>2</sup>(studios) à 20m<sup>2</sup>(T1 bis) ;
- Equipées de cabine ou de salle de bains avec toilettes, douche et lavabo ;
- Réfrigérateur ;
- Cuisinette avec 2 plaques électriques, évier et rangements.

### **ATTENTION : les éléments suivants ne sont pas fournis :**

- Linge de lit (housse de matelas, draps, couette, oreiller, ...).
- Ustensiles de cuisine (assiettes, verres, couverts, casseroles, ...).

## **V**otre départ

Le logement est attribué du 1<sup>er</sup> septembre *au 31 août* de l'année suivante. Vous pouvez quitter votre logement plus tôt sous-réserve d'avoir déposé un préavis de départ un mois à l'avance. Tout mois entamé devra être payé.

Lors de votre départ à la remise des clés, si votre logement n'est pas entretenu, un forfait ménage vous sera facturé, ainsi que les dégradations ou réparations non déclarées au préalable.

Si vous souhaitez conserver votre logement pour l'année suivante, adressez-vous au secrétariat de votre résidence dès le mois d'avril (conditions à remplir). Vous devrez payer les mois de juillet et d'août.

***TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE SERA SANCTIONNÉ.***

***NOUS VOUS INFORMONS QUE LE CROUS DE REIMS SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES  
CONTROLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ DES LOGEMENTS.***